

SITUATION RÉOUVERTURE CD & DIRECTIVES QSL

Le mercredi 04 février 2026

Le 30 janvier 2026, **le Bureau local UFAP UNSa Justice du CPFM** a été reçu en bilatérale par le **Chef d'Établissement**. Cette rencontre avait pour objectif d'aborder deux dossiers majeurs qui impacteront profondément l'avenir de notre domaine pénitentiaire :

- **La réouverture du Centre de Détention (CD),**
- **L'implantation d'un Quartier de Courte Peine (QSL) entre la MAF et la MAH.**

Installation d'une structure préfabriquée QSL (courte peine)

Localisation : **entre la MAF et la MAH.**

Capacité : **100 places.**

Encadrement prévu :

1 officier responsable,

16 surveillants (ajoutés à l'organigramme de référence).

Ouverture prévue : début 2027.

Au cours de cet échange, notre organisation a rappelé ses inquiétudes, ses exigences et ses lignes rouges face à des projets menés dans la précipitation, sans garanties sécuritaires, ni moyens.

Le **projet initial pour l'ancien CJD** prévoyait l'ouverture d'un **centre de détention de 406 places**. Toutes les études, tous les plans, toutes les infrastructures techniques et sécuritaires ont été conçus pour accueillir 406 détenus, pas un de plus.

UN PROJET DÉNATURÉ : DE 406 À 588 DÉTENUS

Aujourd'hui, **l'administration veut imposer une montée en charge à 588 détenus**, soit près de **45 % de population supplémentaire** sans adaptation réelle des moyens, des espaces ni des dispositifs de sécurité.

☛ Sécurité périmétrique insuffisante

Absence de mirador

- Aucun poste d'observation en hauteur n'est prévu.
- Cela prive l'établissement d'un outil essentiel de surveillance périmétrique.
- Les risques d'évasion, d'intrusion ou de projection augmentent mécaniquement.

Absence de filins anti-hélicoptère, antiprojections, anti-drone

- Dans un contexte national où les projections explosent, l'absence de filins est incompréhensible.
- Cela ouvre la voie à une augmentation massive d'objets illicites : téléphones, stupéfiants, armes artisanales.
- Les personnels seront directement exposés à une montée de violence et d'instabilité.

☛ Un établissement sous-dimensionné pour 588 détenus

Capacité initiale : 406 détenus → Capacité projetée : 588 détenus

- La surpopulation est programmée avant même l'ouverture.

- Les cellules font **moins de 10 m²**, équipées pour **une seule personne**, mais destinées à être doublées.

Infrastructures insuffisantes

- Seulement **19 cabines parloirs** pour près de 600 détenus.
- Trop peu de salles d'activités et soins, ce qui limitera l'accès au travail, à la formation et aux activités socio-éducatives et aux soins.
- Zones de promenade trop petites pour absorber les flux.

☛ Des problèmes techniques majeurs non résolus

Alimentation en eau

- Débit insuffisant à ce jour.
- Géothermie nécessitant **130 m³ d'eau** pour fonctionner correctement.
- Solutions envisagées encore à l'étude, aucune garantie opérationnelle.

☛ Un manque criant de personnel

Effectifs actuels : insuffisants et alarmants

- ↘ - **100 personnels de surveillance**,
- ↘ - **25 personnels du corps de commandement**.
- Pour ouvrir dans des conditions minimales, il faudrait **130 % à 150 % d'affectations supplémentaires** lors des sorties d'école de mai/juin.

Sans renfort massif, l'ouverture conduira à une situation explosive : 🧨 tensions accrues, 🧨 impossibilité de tenir les régimes de détention, 🧨 risques pour la sécurité intérieure.

☛ Un projet mené dans la précipitation qui a déjà provoqué une fermeture

- Les décisions semblent guidées par un calendrier politique, non par la réalité du terrain.
- Les personnels ne sont pas consultés, alors qu'ils seront les premiers exposés.
- Les conditions minimales de sécurité ne sont pas réunies, ce qui rend l'ouverture irresponsable.

Cette inflation artificielle de la capacité transforme un projet déjà fragile en un dispositif surdimensionné, sous-équipé et dangereux. Rien, ni les cellules, ni les parloirs, ni les zones de promenade, ni les effectifs n'ont été pensé pour absorber un tel volume humains suffisants.

Le Bureau local UFAP UNSa Justice du CPFM demande :

- **La suspension du projet d'ouverture du CD tant que les conditions de sécurité ne sont pas garanties.**
- **L'installation immédiate de dispositifs de surveillance adaptés.**
- **Un plan de renfort massif des effectifs.**
- **Une mise en conformité technique complète avant toute mise en service.**

Le Bureau local UFAP UNSa Justice du CPFM exprime une opposition ferme à l'ouverture du nouveau dispositif de détention présenté. Notre position repose sur un constat simple : **les conditions de sécurité, de fonctionnement et de dignité ne sont pas réunies**. Ouvrir dans cet état reviendrait à exposer les personnels, les détenus et la population à des risques majeurs.

Nous appelons les autorités à la responsabilité et à l'écoute des professionnels de terrain.

Le bureau local